

Conflits municipaux

Verchères met sur pied un comité de médiation citoyenne

Après avoir été le théâtre de tristes événements en janvier 2012 - rappelons qu'un citoyen avait trouvé la mort et deux employés municipaux avaient été blessés au terme d'un conflit entre voisins - la municipalité de Verchères a, depuis novembre 2012, mis sur pied un comité de médiation citoyenne.



M^{me} Marie Nichols
Médiatrice pour le Comité de médiation citoyenne de Verchères

Le comité est une initiative entièrement citoyenne mise sur pied par M^{me} Marie Nichols, une Verchéroise d'adoption, avocate à la retraite et médiatrice en litiges civils et commerciaux.

« Ma formation et ma vision du règlement des conflits m'ont amenée à privilégier les méthodes alternatives de règlement des conflits, c'est-à-dire en dehors des tribunaux, le plus possible », dit-elle.

« Je trouvais impensable que la situation puisse se répéter. Il devait assurément exister une solution pour prévenir et empêcher qu'une autre escalade de conflits entre citoyens aboutisse ainsi, se remémore-t-elle. J'ai alors pris connaissance de l'existence de la médiation sociale ».

Une belle trouvaille

Elle a découvert l'organisme Ressources Alternatives Rive-Sud (RARS), un organisme de justice alternative à but non lucratif qui soutient les initiatives locales de gestion des conflits au sein des municipalités.

La justice alternative permet de gérer les conflits en misant directement sur la relation entre les personnes concernées. « Il ne faut pas s'appropriier le conflit et décider à leur place. On les intègre dans la solution en les préparant individuellement », explique M^{me} Nichols.

« La municipalité a voulu prendre des actions en adoptant la Politique de tolérance zéro violence, mais elle voulait également sensibiliser la population à la gestion des conflits », affirme M. Luc Forcier, directeur général de Verchères, qui voit cette initiative d'un très bon œil.

La municipalité accueille ouvertement les projets des citoyens puisqu'elle doit se détacher des conflits, elle doit



Organiser un comité de médiation citoyenne en 4 étapes-clés :

1. Se documenter sur la médiation citoyenne : visitez les sites du RARS et du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAO) www.rojaq.qc.ca
2. Regrouper des personnes motivées par le projet
3. Si possible, obtenir l'appui de votre DG et de votre municipalité (accréditation et financement)
4. Faire la promotion des services offerts par le comité auprès de la population

demeurer la plus objective possible. M. Forcier insiste sur le fait que « les DG doivent développer le réflexe de se détacher du conflit et diriger les citoyens vers les ressources appropriées ».

En mode participatif

« La médiation est avant tout une démarche volontaire, gratuite et confidentielle », affirme M^{me} Nichols. Toutefois, le rôle du comité n'est pas d'intervenir dans les conflits matrimoniaux, familiaux et les matières urgentes.

La participation fait donc partie de la clé du succès de cette démarche. « L'objectif est d'avoir des médiateurs-citoyens qui suivent le cours de formation offert par les organismes de justice alternative, dit-elle. Ça prend des gens proactifs, qui veulent s'impliquer pour changer les choses. »

M^{me} Nichols sent l'appui de la population et des autorités locales. « Le comité reçoit un appui fantastique. Les commerçants font généreusement sa promotion. La maison des jeunes de Verchères a aussi accepté de nous parrainer ».

Au final, la médiation citoyenne est une excellente ressource pour les citoyens. « Elle permet d'apprendre à communiquer, verbaliser le conflit, ce qui n'est pas toujours facile. Elle se veut une passerelle vers une vie plus harmonieuse, en communauté », assure M^{me} Nichols.

Pour plus d'information, communiquez avec le Regroupement des organismes de justice alternative du Québec au www.rojaq.qc.ca.